

Informations sur les dépassements d'honoraires des praticiens

A compter du 1^{er} septembre 2020, LA CLINIQUE DES LANDES entre dans un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS). Son statut reste celui d'établissement privé, mais elle bénéficiera d'un financement public.

Les praticiens qui vous accueillent conservent leur statut de libéraux, mais à compter du 1^{er} septembre 2020, **il n'y aura plus de facturation de dépassements d'honoraires.**